

Les incidences économiques des activités du vétérinaire

par J. C. GODFRAIN (*)

RESUME

L'activité du vétérinaire correspond à un ensemble de nécessités pathologiques et d'impératifs économiques. La médecine humaine, si l'on considère son évolution actuelle, soulève les mêmes problèmes. Tout en conservant son éthique, elle ne peut cependant pas négliger certaines considérations financières.

Le vétérinaire, garant d'une richesse inestimable représentée par le bétail : a su appliquer et saura développer les méthodes de prévention et de lutte contre les maladies et les troubles qui perturbent les productions animales, associant ainsi économie et santé.

Si l'on consulte un dictionnaire au mot vétérinaire, on s'aperçoit que celui-ci peut être un adjectif ou un nom masculin. Dans le premier cas, vétérinaire se dit de ce qui concerne l'art de guérir (on appréciera les certitudes du Larousse) les animaux; et, dans le second cas, vétérinaire désigne celui qui pratique cet art. Voilà une définition rapide et commode, responsable de bien des erreurs quant à la représentation que l'on se fait de l'activité ou, mieux, des activités du vétérinaire.

Une information claire et précise sur le mot et les fonctions du vétérinaire aiderait à comprendre quel était le sens originel du terme. Il semble bien que le vétérinaire était l'ancien, le sage, le conseiller auquel on se référerait pour la santé, le bon état, la bonne gestion du troupeau. Que, dans cette activité, l'aspect « médical » soit auréolé d'un prestige quelque peu miraculeux, cela ne fait aucun doute. Qu'ainsi, au concept vétérinaire soit attachée délibérément la notion de médecine, cela est une suite logique et cela cependant n'est pas suffisant; en effet, si le langage utilise le vocable médecine vétérinaire, c'est qu'à lui seul le mot vétérinaire ne veut pas dire médecine...

Ainsi, le titre de ma conférence devrait-il déborder le strict cadre médical et envisager les interventions vétérinaires dans tous les domaines qui sont les siens et dont, en fait, le dénominateur commun est l'animal, non seulement dans son état statique, descriptif, mais aussi dans ce que j'appellerai sa dynamique, c'est-à-dire au service de l'homme.

Je laisserai le soin aux auditeurs de se référer au programme vétérinaire de ces Journées pour constater certains aspects méconnus des activités vétérinaires et je limiterai donc mon exposé à l'angle médical.

*
**

(*) Inspection générale des Ecoles vétérinaires, Ministère de l'Agriculture, rue de Varenne, 75007 Paris, France.

Cette activité, en effet, si elle n'est jamais discutée en son essence, est souvent appréciée sans nuance et pour des raisons économiques particulièrement.

Je disais, il y a un instant, que l'adjectif vétérinaire se dit de ce qui concerne l'art de guérir. Si l'art est l'application de connaissances raisonnées et de moyens spéciaux à la réalisation d'un objectif, ici celui de guérir, le vétérinaire apparaît comme un médecin qui cherche à rétablir la santé, autrement dit l'exercice libre et facile des fonctions de l'être vivant. Mais si l'être vivant est l'homme, celui qui pratique cet art est le médecin, si l'être vivant est un animal celui qui pratique cet art est le vétérinaire.

Mais le clivage entre le médecin et le vétérinaire ne porte pas, pour beaucoup, que sur l'objet des soins, mais bien aussi sur la finalité de cette recherche de la santé. Pour le médecin, la santé doit être rétablie quel que soit le prix des moyens (ne parle-t-on pas du « droit à la santé » parmi les revendications sociales ?). Une telle possibilité, négliger les facteurs économiques, donne ou donnait à la médecine humaine une richesse de moyens que l'on croyait illimitée, la valeur de l'homme, comme chacun sait, étant considérée comme inestimable. L'objet de l'intervention du vétérinaire est beaucoup plus divers que celui du médecin et il est facile d'opposer toutes les valeurs morales qui se rattachent à l'homme aux valeurs matérielles que sont les animaux.

Ainsi apparaît une frontière entre la médecine de l'homme et la médecine vétérinaire. En fait, cette frontière est beaucoup moins imperméable que ce qu'une première prise de conscience tendrait à le faire croire car les animaux, au moins bon nombre d'entre eux, ont été l'objet d'une promotion dans l'affectivité des hommes, ce qui a repoussé les barrières économiques; et puis, de l'autre côté, la société qui est la nôtre et qui ne cesse de proclamer son attachement aux valeurs humaines, subit de plus en plus les contraintes économiques et l'homme ne devient qu'un élément dont l'activité ou même la vie intéresse ou non la dite société.

Il me souvient qu'à l'époque où j'étais étudiant au Certificat de médecine du travail, dès l'introduction du cours, un rapprochement était fait entre cette médecine et la médecine vétérinaire. Depuis lors, nous avons tous lu les statistiques sur le nombre de journées de travail perdues en raison de la grippe ou des affections rhumatismales, la valeur de ces journées et la conclusion à en tirer sur l'intérêt de financer des travaux de recherches dans ces domaines. Le but que l'on cherche à atteindre est bien un but financier et la santé de l'homme ne se trouvera améliorée qu'en raison de ces incidences économiques. Là encore, la morale médicale y trouve-t-elle finalement son compte, mais peut-on dire que ce soit toujours le cas ? Je n'en suis pas certain et je ne voudrais pas épiloguer sur certains aspects de questions très « dans le vent »; c'est à l'avortement de convenance que je fais allusion.

En fait, tous les médecins savent de quel poids pèsent désormais les facteurs économiques sur leur activité et combien les principes généreux de la médecine se trouvent brutalement confrontés avec les impératifs financiers.

Dans un très récent numéro de la *Nouvelle Presse Médicale* du 24 mars 1973, BROUSTET et ses collaborateurs, étudiant les accidents coronariens aigus, s'efforçaient de définir une politique de traitement de ces accidents et la place que doivent occuper les unités de soins intensifs pour coronariens afin d'obtenir un gain minimum de 40 vies pour une population de 100000 habitants. L'étude de ce qu'il convient de prévoir en équipements et moyens, pour atteindre ce chiffre de 40 vies, conduit à une approche financière dont il faut bien dire que, présentée voici quelques années, elle serait apparue comme un crime de lèse-éthique médicale. En fait, dans l'article en question, les incidences financières se traduisent finalement par une somme s'élevant à 80000 F par malade sauvé, soit une augmentation de 32 F des impôts par tête d'habitant de ce groupe de 100000 personnes. Après s'être interrogés, les auteurs concluent que l'enjeu est suffisant. Dans ce cas, ce sont les médecins qui ont tiré la conclusion, mais en sera-t-il toujours de même ? Les économistes n'interviendront-ils pas en se refusant à isoler le cas particulier de telle ou telle maladie ?

Le numéro du *Bulletin de Médecine Légale et Toxicologie Médicale* de janvier-février 1973, dans un chapitre intitulé « Economie médicale », étudiait l'abord économique de certains problèmes de gynéco-obstétrique et l'auteur, le Pr. CHARVET, indiquait d'emblée que « l'importance économique des frais de santé amène à reconsidérer tous les problèmes médicaux sous un angle nouveau » et s'attachait à étudier, à travers cette optique, deux problèmes : la périnatalité et le dépistage du cancer du col.

Je ne puis reprendre cet article, mais on s'y réfère à la fameuse R.C.B., la rationalisation des choix budgétaires, technique de gestion administrative qui a pour but de permettre les décisions administratives les plus aptes à résoudre un problème dans les meilleures conditions de prix. Cela est fort loin de ce fameux : « la santé n'a pas de prix » ! Si la médecine a cru pouvoir longtemps mépriser les contraintes économiques, de moins en moins cela lui est permis car l'homme appartient à la société et le coût de la consommation médicale est désormais rapporté au produit intérieur brut.

Désormais, la médecine humaine perd son beau visage de pureté sereine pour se soumettre aux techniques de la recherche opérationnelle, du calcul économique, et même du « décideur politique ».

En matière vétérinaire, la contrainte économique et l'objectif économique sont la règle inculquée dès le début de la formation. Mais il n'est pas de règle sans exception. Si on ne peut alors parler de buts humanitaires, il n'en est pas moins vrai que seule, dans ce cas, l'idée de conserver la vie puisse être le guide de l'action du vétérinaire.

Ainsi voit-on qu'animées de mouvements de sens contraire, la médecine de l'homme et la médecine des animaux acceptent-elles parfois des conduites similaires. Depuis que l'économie est devenue le souci des sociétés et des hommes qui les dirigent, les deux médecines tendent à devenir plus proches l'une de l'autre, des facteurs communs limitant leur action.

Ce préambule ne doit pas nous faire perdre de vue l'essentiel de mon propos. Je souhaitais ainsi vous sensibiliser à un thème qui n'a pas très bonne presse chez les médecins, mais qui, hélas, fait, malgré l'hostilité qui l'entoure, son chemin inexorablement. Cela me rappelle comment les mathématiques ont été accueillies voici quelques années ! J'ai le souvenir d'une phrase aussi percutante que définitive qui, prononcée à des Journées Médicales mais dans une autre enceinte que celle-ci, avait soulevé les acclamations de l'assemblée. Cette petite phrase disait à peu près ceci : « En biologie, là où les mathématiques passent, c'est comme là où passait le cheval d'Attila ».

Depuis, il n'est que de consulter les programmes du P.C.E.M. ou du C.P.E.B.H., pour être convaincu que des vœux ne peuvent rien contre des faits. Mais ceci est un autre problème et je me garderai bien d'opposer culture littéraire et culture mathématique. Je les crois, pour ma part, complémentaires — et un mathématicien féru de grec n'est pas pour me déplaire !

Mais revenons au thème même de mon sujet : « Incidences économiques des activités du vétérinaire ».

Je dois vous avouer immédiatement qu'en fait, si on désigne par incidences économiques la valeur des pertes qui seraient dues à la non-intervention du vétérinaire, c'est une estimation très relative qui est faite et qui est très difficile à cerner en son entier. Le problème se pose de façon analogue pour l'intervention médicale qui est devenue *sous l'angle financier*, grâce à la Sécurité Sociale, assez facile à calculer, mais qui, *sous l'angle économique* avec l'estimation des pertes de production dues aux arrêts de travail liés à la maladie ou aux diverses incidences de l'indisponibilité, est très difficile à apprécier.

En dépit de cette difficulté, nous nous efforçons, dès le début des études vétérinaires, de bien faire comprendre aux étudiants que l'acte vétérinaire est un acte médical, donc généreux, pensé par un économiste, donc calculé quant au coût et quant au risque. Le rapprochement de ces deux termes, générosité et calcul, dit la difficulté de cette conduite, qui de surcroît,

n'est pas toujours impérative. En effet, isoler l'acte vétérinaire comme un acte concernant l'animal seul est une erreur. En fait, le vétérinaire intervient sur ce que j'ai coutume d'appeler le « binôme animal-homme ». Ce couple indique bien que le vétérinaire doit analyser son action et que l'enseignant, en particulier, doit donner une philosophie à un enseignement que l'on aurait pu croire voué à un matérialisme strict !

Efforçons-nous précisément d'oublier cet aspect pour parler chiffres. Il m'apparaît en premier lieu qu'il convient de situer l'importance de la population animale dans un pays comme la France.

Si le nombre des chevaux est tombé aux environs de 875 000, celui des bovins dépasse 21 millions, celui des ovins atteint près de 10 millions, quant aux porcins ils sont près de 12 millions. Je n'indiquerai pas ici les chiffres des animaux de basse-cour et de clapier, mais ils représentent des chiffres qui dépassent deux cents millions de têtes.

C'est là la population d'animaux de ferme, à laquelle il faut joindre celle des animaux dits de compagnie, des animaux de laboratoire dont la valeur s'accroît chaque jour et dépasse, aux Etats-Unis, du moins avec leurs installations, celle du cheptel. Une expansion du nombre des animaux auxquels les vétérinaires consacrent leur activité s'accompagne d'une expansion du nombre des espèces : ainsi des animaux élevés pour leur fourrure (ragondin, chinchilla, vison), pour la chasse (sanglier, lièvre, faisan, perdrix grise, perdrix rouge, canard col-vert), pour la pêche (truite arc-en-ciel, truite fario, saumon de fontaine, carpe, tanche, gardon, brochet, perche, sandre, écrevisse, etc.), pour les besoins des laboratoires (chiens, rats, souris, cobayes, hamsters, etc.), par et pour les parcs naturels et zoologiques.

A cela s'ajoute, depuis quelques années, un élevage d'espèces nouvelles, celui des poissons et crustacés marins, élevage appelé encore marée-culture, branche de l'aquaculture.

Comment arriver à chiffrer ce capital ? Je ne pense pas qu'à l'heure actuelle un seul économiste s'y soit essayé. Qu'il suffise de penser que « Sea Bird » dépassait le milliard d'anciens francs, pour prendre conscience de l'extraordinaire éventail des valeurs des individus et de l'impossibilité d'attribuer une valeur même approchée à cette prodigieuse richesse qu'est la population animale d'un pays que seulement 5 000 vétérinaires ont mission de protéger ! Que cette constatation soit de nature à rassurer ceux des vétérinaires qui se souhaitent un avenir malthusien ! Quand l'objet des activités d'une profession s'étend, cette profession doit jouer l'expansionnisme.

S'il n'est donc dans nos possibilités de définir la valeur de ce capital, il est relativement plus facile d'apprécier celle des produits de ce capital. Nous ne retiendrons que la valeur des grandes productions et nous constaterons sur quelques années que cette valeur s'accroît.

Ainsi, la valeur de la viande de boucherie a progressé en quelques années comme l'indique le tableau ci-joint, en comparaison avec les autres grandes productions animales.

	1967	1968	1969	1970
Viande de boucherie	16 048	16 434	17 311	18 480
Lait	10 863	11 231	11 216	12 142
Œufs	1 878	1 864	2 113	2 062
Produits de basse-cour et de clapier	2 821	2 935	3 252	3 450
Produits animaux	31 403	35 463	37 252	39 532

En millions de francs

Peut-être pour frapper davantage, aurais-je dû utiliser les anciens francs et ainsi, pour la seule viande de boucherie, aurais-je dû dire : 1 848 milliards d'anciens francs en 1970 — et pour les produits animaux, 3 953 milliards, soit près de 4 mille milliards ?

De tels chiffres situent bien ce que doit être la politique d'un gouvernement quant à la formation des gardiens de ce prodigieux capital. Encore que le seul aspect financier ne soit pas suffisant et qu'il faille penser aux aspects sociaux, aux aspects de la santé de la population directement concernés par les équilibres nutritionnels ou par la transmission de maladies contagieuses de l'animal à l'homme. Je me garderai d'essayer de partir à la recherche des incidences financières et économiques de ces perturbations de la santé consécutives à des méfaits d'origine animale, mais à bon droit on doit y penser.

*
**

Ayant un aperçu de la valeur du capital animal et de ses produits, on conçoit que des menaces règnent sur ce capital, menaces qui malheureusement, et ce pays en sait quelque chose, ne sont pas exclusivement liées à la maladie. Je dois dire d'ailleurs que, dans une position opposée à celle à laquelle je fais allusion, ce capital peut aussi souffrir des nouvelles méthodes d'élevage et des déséquilibres qu'elles entraînent. Tout un chapitre nouveau de pathologie s'ouvre et les éleveurs, habitués à calculer la place et la valeur de l'intervention vétérinaire dans la production de l'animal suivant les normes habituelles, sont surpris de n'avoir pas prévu des paramètres qui viennent perturber leurs hypothèses de travail.

Le coût de la maladie est un problème économique extrêmement sérieux, dont on peut dire qu'il est très difficile à cerner car les statistiques sont encore malaisées à établir. Le domaine où elles apparaissent comme les plus crédibles et aussi les plus justifiées est celui où des actions prophylactiques collectives ont été entreprises. L'Etat étant le maître d'œuvre doit donner satisfaction tant à ses financiers qu'à l'opinion publique. Il en résulte donc que ces actions ne peuvent être décidées et menées qu'à la condition d'avoir un sens hygiénique et un sens économique.

Si le premier n'offre à démontrer aucune difficulté et a déjà justifié toutes les actions d'hygiène portant sur les denrées alimentaires mises en pratique depuis des décennies, on ignore par contre quelles ont été les incidences économiques de ces actions au regard de la santé de l'homme.

Quant aux actions prophylactiques collectives, leur intérêt sanitaire n'est plus à démontrer avec la lutte contre la rage, la tuberculose, la brucellose, mais leur intérêt économique devient de plus en plus sensible. L'Office International des Epizooties, créé par la Société des Nations et qui fonctionne encore parfaitement bien, est le témoignage du soin des gouvernements de lutter contre les épizooties et de réunir ainsi les conditions d'un trafic international qui ne peut aller que croissant.

Un commerce loyal exigeant que les qualités des marchandises circulantes et échangées puissent être garanties, la santé étant une des qualités substantielles des animaux faisant l'objet d'un trafic, il est nécessaire que cette santé soit garantie et assurée aux acheteurs par une personne compétente, et le vétérinaire est précisément celle-là. A l'heure présente, une absence ou une insuffisance de service vétérinaire national sont de nature à paralyser les échanges commerciaux et à bloquer le commerce international.

Cela implique aussi que ce service disposera d'une technicité indiscutable et d'une indépendance au regard du pouvoir politique, ce qui doit lui permettre de jouer un rôle puissant dans l'économie des nations. L'absence de ces caractéristiques fondamentales est de nature à laisser planer une réserve sur son efficacité.

Pour affirmer sa rentabilité, qualité appréciée des gouvernements, un tel service doit justifier son intervention aux yeux des pouvoirs publics autant par des arguments de nature hygiénique que par des arguments de nature financière.

— C'est pour cette raison qu'une des premières actions collectives de prophylaxie a été dirigée contre la fièvre aphteuse. Cette maladie, longtemps fléau de l'élevage, frappait irrégulièrement, mais parfois avec une violence dramatique, le troupeau français; l'opinion publique

s'émuet de la gravité de cette maladie, qui sur le plan de la santé humaine ne comportait pas de gros dangers, mais avait des répercussions économiques sévères tant sur le plan intérieur que sur le plan international.

Ces pertes, au cours de la décennie 1950-1960, ont pu être estimées annuellement, en moyenne, à 200 millions de nos francs actuels, pertes simplement dues tant à la mortalité qu'à la morbidité, sans tenir compte de la paralysie des échanges.

Les pouvoirs publics ne pouvaient se désintéresser d'un tel appauvrissement des éleveurs aussi bien sur le plan financier que sur le plan économique et politique. Il était évident que la décision du gouvernement devait être prise après une parfaite étude vétérinaire du problème posé, avec une estimation des coûts et des risques d'échec. Le plan de prophylaxie, résumé en abattage des malades et contaminés et en vaccination du cheptel menacé, appliqué sans faiblesse, coûte annuellement environ 75 millions de francs, dont 28 demeurent à la charge de l'Etat (subventions pour les vaccinations, contrôle des vaccins, indemnisation pour abattage). Mais les dépenses ne sont que partielles, car il doit être tenu compte de la production industrielle de vaccin et des rentrées fiscales. Ces chiffres, rapprochés de ceux antérieurs à 1960, indiquent la valeur de l'acte vétérinaire et sa rentabilité. Le bénéfice minimal pour l'élevage français de cette intervention est donc de 125 millions de francs par an. Un autre avantage est la certitude de la qualité sanitaire des produits exportés et l'intérêt que ceci présente pour les pays importateurs.

— Une autre maladie dont l'espèce bovine en France était atteinte et qui frappait une part de plus en plus importante du cheptel est la tuberculose. La contagiosité de la maladie, son développement à peine concevable de nos jours ont conduit les autorités gouvernementales à entreprendre une lutte systématique basée sur l'élimination radicale de tous les sujets reconnus atteints de tuberculose en basant le diagnostic soit sur la clinique soit sur une réaction allergique.

Le taux de l'infection tuberculeuse qui était de 9 p. 100 est tombé à 0,35 p. 100, soit une éradication totale de la maladie.

Les pertes dues à la maladie, qui étaient estimées à 200 millions de francs, sont désormais inférieures à 20 millions par an, alors que le coût des interventions vétérinaires n'est que de 60 millions de francs environ.

— Les pertes dues à la brucellose bovine, ovine et caprine atteignaient annuellement 350 millions. Les plans de prophylaxie qui se mettent en opération progressivement apparaissent très payants et l'on estime qu'à leur terme ils auront coûté environ un million de francs en 10 ans, soit entre le tiers et la moitié de la valeur des pertes que le cheptel aurait subi pendant ce temps. L'intervention apparaît donc très rentable, elle se développe toutefois lentement encore, en raison des querelles d'écoles scientifiques.

— La peste porcine fit l'objet également de mesures prophylactiques et les pertes, qui atteignaient annuellement 20 millions de francs, ont été ramenés sensiblement au cinquième de ce qu'elles étaient; les opérations demeurent pour le moment encore assez onéreuses (8 millions environ) se trouvant en pleine période offensive.

— Les mammites de la vache font l'objet, à l'heure présente, d'études systématiques et leur fréquence apparaît comme très variable suivant les régions et les méthodes de diagnostic; leur incidence économique est en conséquence encore plus difficile à déterminer. Cependant, les recherches montrent que les pertes sont au minimum de l'ordre de 630 millions et peut-être du double, alors que les interventions vétérinaires sont fort loin d'atteindre ce chiffre; mais comme elles ne font pas encore l'objet d'un plan de lutte systématique, on ne peut que conclure à une rentabilité certaine.

— La stérilité des vaches laitières coûte, en excluant la brucellose, 400 millions, les déséquilibres nutritionnels métaboliques 1 milliard 400 millions, les maladies parasitaires 700 millions chez les bovins.

— Les volailles paient un lourd tribut puisqu'en France on estime que les pertes par suite de maladies sont de l'ordre de 800 millions de francs.

Nous pourrions ainsi énumérer quantités de chiffres dont, nous l'avons dit, la précision est très relative. Ils ont en fait pour but de montrer l'importance économique considérable que prennent les maladies animales. Pas de santé, pas d'élevage a-t-on dit — et nous pourrions ajouter : pas de vétérinaires, pas de santé.

Je ne voudrais pas cependant vous laisser croire à l'accumulation de tous ces dommages, car il n'y a pas addition pure et simple et telle vache tuberculeuse peut être aussi atteinte de distomatose ou de mammite.

Vous savez d'ailleurs qu'en économie il convient d'être prudent. L'économie est une science que l'homme a inventée mais qui le domestique. Au vrai, les travers des économistes sont liés au fait que l'économie est devenue le domaine des mathématiciens et que rares sont, parmi ceux-ci, les hommes ayant la culture biologique et l'humanisme. J'ai connu au cours de mes études des ingénieurs qui ont acquis des diplômes de médecins, mais ils ne furent jamais des médecins. Si je n'ai pas connu de médecins devenus ingénieurs, c'est, je crois, que les médecins sont si préoccupés des problèmes humains qu'ils ne ressentent pas le besoin de rechercher le bonheur de l'homme par des voies matérialistes.

**

Le vétérinaire est vraisemblablement, parmi les biologistes qui s'occupent de la forme la plus évoluée de la vie, la vie animale, celui qui s'efforce de concilier dans sa formation ces deux antinomies, médecine et économie. En fait, ses études le conduisent à envisager le binôme « animal-homme » dont j'ai parlé par ailleurs. « L'animal et l'homme », quel complexe !

Pour le vétérinaire, le premier réflexe est médical. Cette position résulte de l'histoire, car c'est la maladie qui est responsable de la création de l'enseignement vétérinaire. Cette notion profonde médicale est la résultante de l'inquiétude pathologique qui tend à masquer le simple souci de la production saine qui n'est, après tout, que de la physiologie appliquée par un économiste. Quant on connaît la fragilité de l'état physiologique, on comprend que l'économie soit toujours menacée !

La seconde réaction du vétérinaire est d'ordre économique et les conséquences du jugement médical sont passées au crible des critères économiques. Cette collaboration médecine-économie, classique mariage de l'eau et du feu, marque bien ce qui distingue la médecine vétérinaire de la médecine humaine quand aucun facteur affectif n'intervient bien entendu. « La santé n'a pas de prix » disait-on voici encore peu d'années et le médecin affichait un dédain certain pour toutes ces contingences économiques. Aujourd'hui, le médecin lui-même n'ose plus prendre cette position, car l'homme quel qu'il soit commence à être victime de cette science qu'il a inventée et qui le domine.

La place du vétérinaire dans la société n'est pas qu'économique, cela est évident, elle est beaucoup plus large, plus ouverte, mais cela nous conduirait à examiner le rôle social du vétérinaire, ce qui n'est pas notre propos. Si nous limitons donc ce rôle à ses aspects économiques, on s'aperçoit bien vite que, protégeant le capital de l'éleveur, il assure à celui-ci une vie meilleure, et le consommateur apprécie lui aussi l'accroissement des quantités de protéines animales mises à sa disposition. Un corps vétérinaire nombreux et de qualité est un facteur d'équilibre social dans tout pays où l'agriculture est une partie importante du revenu national. C'est un concept qu'un gouvernement soucieux de paix intérieure ne peut négliger. Ma place ici signifie que votre pays a analysé la situation judicieusement.

**

Si, dans ces Journées Médicales, j'ai choisi délibérément de parler d'autre chose que de la coopération scientifique des médecins et des vétérinaires, c'est que je ne doute pas qu'elle

vous est fort bien connue. Sortant ainsi d'un domaine classique pour évoquer un aspect trop souvent ignoré, j'ai pensé vous donner un thème de réflexion : économie et santé. Peut-être ai-je été trop matérialiste à votre gré ? Mais, après tout, n'est-il pas sain de temps à autre de remettre les pieds sur terre et de voir les choses sous un autre angle ?

SUMMARY

The economic incidences about the veterinary' activity

The veterinary' activity corresponds to a compulsory mixture between the pathological requirements and the economic ones. The human medicine, when we are looking at its present development, aims at approaching it; while keeping its ethics, it remains outside some financial thoughts no longer.

The veterinary, who answers for a priceless live-stock, knows how to set in motion and develop the prevention methods or the actions against the diseases and the defects which disturb the animal productions. The economy and health union can be realised in this way.

RESUMEN

Las incidencias economicas de las actividades del veterinario

La actividad del veterinario representa una mezcla imprescindible de necesidades patologicas y de imperativos económicos. La medicina humana, según lo que resulta de su evolución reciente, parece que va partiendo los mismos problemas. Conservando su ética no deja sin embargo de tener en cuenta ciertas consideraciones financieras.

El veterinario, fiador de una riqueza ganadera de precio inestimable; supo emprender y sabrà desarrollar métodos de prevención y de lucha contra las enfermedades y las afecciones, que perturban las producciones animales, realizando así la alianza de la economía y de la salud.